



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01075

Numéro SIREN : 751 965 401

Nom ou dénomination : F.F.J.

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2013 sous le numéro de dépôt 9500

9500.

F.F.J.
Société à responsabilité limitée
au capital de 115.138.080 €
Siège social : 16 rue Anatole Le Braz
35 000 RENNES
751 965 401 RCS RENNES



Le - 8 OCT. 2013
Dépôt N° 2012 B 1075

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2013**

L'an deux mil treize
Le 24 juin
A 20 heures 00,

Les associés de la société F.F.J., société à responsabilité limitée au capital de 115.138.080 Euros qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 751 965 401, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la Société, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard JICQUEL, associé acceptant possédant le plus grand nombre de parts.

Monsieur le Président constate que sont présents les associés suivants :

Monsieur Gérard JICQUEL titulaire de	77.796.004 parts	
Madame Marie-Françoise JICQUEL titulaire de	432 parts	
Madame Sylvie JICQUEL titulaire de	19.449.107 parts	en pleine propriété
	19.448.675 parts	en nue propriété
Madame Aurélie DURAND titulaire de	19.449.107 parts	en pleine propriété
	<u>19.448.675 parts</u>	en nue propriété
Soit au total	155 592 000 parts	

sur les 155 592 000 parts composant le capital social et que la présente assemblée étant valablement constituée peut valablement délibérer.

Il précise que Monsieur Jacques LE DORZE, Commissaire aux comptes, a été dûment convoqué,

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants déposés sur le bureau de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance sur l'activité et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été mis à sa disposition au siège social depuis ce moment.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;²
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus au Gérant et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Examen du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- Questions diverses.

Puis Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, ainsi que du bilan, du compte de résultat et annexe.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

DEBUT DE L'EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission du cabinet AUDIT AMLD, commissaire aux comptes suppléant de la société, décide de nommer à compter de ce jour :

- La société GEIREC société par actions simplifiée au capital de 385.600 euros dont le siège social est situé 276 rue de Chateaugiron 35000 RENNES et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 428 929 517, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la SARL AUDIT AMLD, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

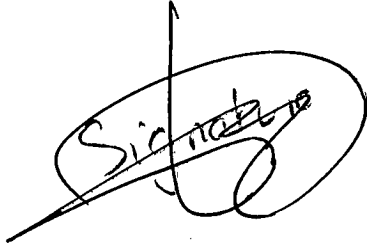
FIN DE L'EXTRAIT



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et un associé.

Le Président
Monsieur Gérard JICQUEL
"Certifié exact"

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gérard Jicquel", is enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is written in a cursive style.